

**AVIS PUBLIC  
(Entrée en vigueur)**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 592**

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire, tenue le **3 février 2020**, le Conseil municipal a adopté le **RÈGLEMENT NUMÉRO 592** établissant le programme d'aide financière aux établissements d'entreprise pour la revitalisation du centre-ville.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et aura effet à compter du 10 février 2020. Toute personne intéressée peut le consulter au bureau de la Greffière situé à l'hôtel de ville de Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, le 5 février 2020



Me Hélène Beauchesne, notaire, OMA  
Greffière